Ahuntsic-Cartierville
Montréal

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Premier projet de résolution CA23 09 0319 adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007)

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA23 09 0319 visant à autoriser la transformation d'un bâtiment dérogeant à l'obligation de fournir un quai de chargement pour l'immeuble portant le numéro 9797, rue Tolhurst – Lot 1 488 224 du cadastre du Québec - Zone 1293 (1239570008).

AVIS est par les présentes donné :

QUE le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 13 novembre 2023 d'un premier projet de résolution portant le numéro CA23 09 0319, tiendra une assemblée publique de consultation le 30 novembre 2023, à 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

QUE la résolution projetée vise à accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 488 224 du cadastre du Québec et portant le numéro 9797, rue Tolhurst, l'autorisation de transformer le bâtiment sans fournir d'unité de chargement, aux conditions énoncées audit projet de résolution, et ce, malgré l'article 543 (nombre minimal d'unités de chargement) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville* (01-274);

QUE le premier projet de résolution CA23 09 0319 vise la zone 1293, le tout tel qu'illustré ci-dessous :

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par elle) expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce premier projet de résolution contient une disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce premier projet de résolution de même que le plan des zones concernées peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h, et sur le site Internet de l'arrondissement : montreal.ca/ahuntsic-cartierville.

FAIT à Montréal, le 22 novembre 2023

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert